**Université Montpellier Faculté de droit : Année 2024/2025 : M1, S7**

***Les régimes matrimoniaux et aperçu succinct du statut patrimonial des couples non mariés***

**Partiel de travaux dirigés**

**Pr. S. Cabrillac**

**Equipe pédagogique : Sarah Aniel et Erwan Le Leuch**

**1 point pour la forme**

Madame et monsieur Charlotte et Adam Lesath se sont mariés en juin 2013, après s’être rencontrés par le plus grand des hasards quand Charlotte a recueilli, dans la rue, le fils d’Adam : Elias. Ce dernier s’était perdu lors d’un voyage scolaire, un jour de grande pluie. Il grelottait devant l’immeuble dans lequel Charlotte venait d’aménager après avoir trouvé à Paris son premier emploi. La façon dont elle avait consolé l’enfant avait chaviré le cœur d’Adam, séparé de sa première compagne depuis 10 ans, justement car il ne supportait pas sa froideur à l’égard de leur enfant commun. Adam, qui est un grand sentimental, a beaucoup protesté quand Charlotte résilia son bail, il voulait garder cette location en souvenir. Cet épisode constitue à ce jour leur seule dispute.

Charlotte est, dans son métier de comptable, la rigueur incarnée. Cela ne l’empêche pas, dans le privé, d’être une grande romantique, d’être encore et toujours amoureuse de son beau brun comme au premier jour, de s’émouvoir inlassablement des couleurs d’automne, de cuisiner à merveille. Adam est un mari attentionné, cultivé et doux et…. un professionnel aux activités douteuses. Travaillant dans la sécurité, il accepte parfois des clients peu recommandables, utilise des méthodes contestables et nourrit une détestation des chiffres qui le conduit, sans mauvaise intention, à tenir une comptabilité douteuse. Charlotte s’est résignée : elle le ne fera jamais changer sur ces points. Adam ne peut comprendre les réticences de Charlotte car il ne fait que reproduire l’activité de son père qu’il admire tant et qui a disparu trop tôt. Toutefois, et notamment car Adam vient de subir un redressement fiscal (qui, par miracle, s’est bien terminé : sa bonne foi ayant été admise, il n’a pas eu de pénalités, simplement un rattrapage d’impositions dues : 30 000 euros), Charlotte souhaite que leurs intérêts financiers soient strictement séparés. De plus, bien qu’ayant une situation confortable, elle subit en ce moment des problèmes de trésorerie car elle a fait le choix de réduire son activité professionnelle, espérant que moins de fatigue l’aiderait à concevoir un enfant. Or, ses problèmes de trésorerie la stresse et elle ne veut pas s’ajouter, en plus, des inquiétudes liées aux affaires d’Adam. Aussi, les époux viennent vous consulter pour adopter un régime de séparation de biens en vous demandant de liquider leur communauté, de leur indiquer la marche à suivre et de leur préciser quand ce changement sera effectif à l’égard de leurs créanciers.

Au moment de leur mariage, Charlotte possédait un portefeuille de valeurs mobilières de 150 000 euros et Adam un placement en assurance-vie de 50 000 euros. Aussi, ils souhaitèrent grâce à ce pécule acquérir un domicile. Ce projet fut facilité car leur union rassura le LCL, jusque-là hésitant car quelque peu dubitatif sur le métier d’Adam. Le LCL accepta alors de leur consentir un prêt sur 10 ans et ils purent acquérir, à une vente aux enchères, la maison de leurs rêves à Belfort. Ils firent une très bonne affaire car ils ne la payèrent que 500 000 euros, alors que sa valeur réelle était de 700 000 euros. En cours d’emprunt, ils renégocièrent leur crédit et grâce à la baisse des taux, Charlotte obtint une diminution de 30 000 euros d’intérêts. Ils réalisèrent d’importants travaux sur ce bien, en ayant recours à un nouveau prêt sur 5 ans en 2016, uniquement souscrit par Charlotte pour une valeur de 80 000 euros (64 000 euros de capital, 16 000 euros d’intérêts) et pour 20 000 euros par des pièces d’or frappées au Moyen-Age, trouvées dans la cloison de l’immeuble.

Charlotte a reçu dans la succession de sa mère, l’an dernier le F2 habité par cette dernière, alors évalué 148 000 euros, car il était dans un important état de délabrement et d’encombrement, sa mère étant atteinte d’une forme grave de syllogomanie, l’amenant à accumuler des tonnes d’ordures. Charlotte fut très secouée par le décès de sa mère chérie et par la découverte de l’état de son habitation, qui lui révéla l’ampleur des troubles dont elle avait souffert. En effet, et sans que Charlotte le réalise, sa mère depuis des années se débrouillait pour toujours voir Charlotte en dehors de son logement. En raison de sa douleur et de sa sidération, Charlotte ne s’occupa pas de la succession. Ce fut Adam qui prit les choses en main en recevant le recommandé au nom de sa femme (que le facteur, un ami lui remit) lui notifiant des pénalités de retard pour le paiement des frais de succession. Afin de régler ces frais (30 000 euros) en urgence, Adam a vendu une montre de luxe, qu’il avait achetée avec la rémunération de son premier gros contrat et qu’il ne mettait plus (en effet, après avoir rencontré Charlotte, les marques lui avaient paru futiles). Il a ensuite contacté une entreprise de nettoyage, qui vient de présenter son devis à Charlotte : 12 000 euros. Niant l’état de l’appartement (par déni), elle a refusé ce devis. La seule action que Charlotte a effectuée sur ce bien fut d’installer des panneaux solaires sur le balcon pour un coût de 9 000 euros (financés par le reliquat de la vente de la montre d’Adam pour 3 000 euros) afin de mettre en place un chauffage autonome. Ce fut une très mauvaise idée, car la surface et l’ensoleillement du balcon ne sont pas suffisants pour assurer l’autonomie. Ce bien pourrait rapporter 860 euros de loyers par mois, sans les charges (au regard de la copropriété, il faudrait compter environ 90 euros mensuels) car il est situé dans une zone assez recherchée, mais ne relevant pas de l’encadrement des loyers.

Le patrimoine du couple est à ce jour ainsi constitué :

* La belle maison de Belfort : 800 000 euros (en 2017, ils ont fait repeindre tous les volets pour éviter l’usure du temps : 9000 euros, mais cela ne procure pas de plus-value au bien), sans les travaux réalisés en 2016 elle vaudrait aujourd’hui 730 000 euros. Leur vendeur n’a pas cette chance, puisqu’avec le prix de vente il a acquis un fonds de commerce qui a considérablement perdu de sa valeur et ne vaut que 360 00 euros.
* Le pistolet Chado, manche en ivoire qu’Adam s’est offert en ligne lors du premier confinement (coût 5 000 euros). Pour réaliser certains contrats, il le porte de façon apparente car cela ajoute à son aura. Ce détail agace Charlotte qui trouve une telle pratique digne de la mafia, mais il lui répond que c’est sa cravate à lui. Amoureusement entretenu, ce bien n’a pas perdu de valeur.
* Le F2 : 138 000 euros (le marché a baissé). L’installation des panneaux solaires, inadaptés ne procure aucune plus-value.
* Le vélo électrique de madame : 6500 euros (c’est une belle pièce, aussi pour limiter les risques de vol, Charlotte l’a fait graver à son nom. Il faut dire qu’elle est échaudée, le précédent lui a été volé à deux pas du Commissariat central, alors qu’ils dinaient au restaurant pour leur anniversaire de mariage)
* Le compte de madame : 170 euros
* Le compte de monsieur : 5600 euros
* Un compte joint : 190 euros
* L’assurance habitation pour 2024 : 2500 euros, l’assurance du véhicule de madame : 400 euros.
* Des bitcoins. Achetés pour s’amuser il y a 10 ans par Adam pour 10 euros, ils valent aujourd’hui (et grâce à la spectaculaire remontée du cours induite par l’élection de Trump) : 180 000 euros. Ils sont placés sur un portefeuille numérique dont seul Adam possède la clé. A ce propos, le couple en profite pour vous interroger sur la situation d’Elias. Ce dernier, et en dépit de mises en garde appuyées de Charlotte et Adam, vient de se marier sous le régime légal avec une jeune femme que vos clients soupçonnent de n’être qu’intéressée par le potentiel économique d’Elias. Aussi, ils pensent lui conseiller de placer une partie de ses revenus en bitcoins pour les dissimuler aisément en cas de divorce et vous interrogent sur les risques juridiques de leur suggestion. Vous prenant en aparté, Charlotte vous avoue qu’elle a cautionné un prêt souscrit par Elias pour financer la somptueuse bague offerte à sa femme (une folie !). Adam aurait été furieux de l’apprendre, mais elle (si romantique) ne pouvait pas refuser cela à son beau-frère. Voyant qu’Elias entretient sa chère et tendre sur un pied très au-dessus de leurs revenus (non seulement la dulcinée ne travaille pas, mais elle occupe son temps à dépenser !), elle commence à s’inquiéter : quelles seront les conséquences pour eux si Elias ne rembourse pas ?